

MAIRIE
44330 LA CHAPELLE-HEULIN
Tél. 02.40.06.74.05
Fax 02.40.06.72.01



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 22 janvier,

Le Conseil municipal de la Commune de LA CHAPELLE-HEULIN dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la MAIRIE, sous la présidence du Maire, M. Jean Teurnier.

NOM	PRENOM	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir
TEURNIER	Jean	x			
KEFIFA	Alain	x			
BONNET	Morgane	x			
LAMBERT	Bernard	x			
MARTINEAU	Karine		x		<i>Cécilia Kermarrec</i>
BONNET	Geneviève	x			
KERMARREC	Cécilia	x			
BAZIN	Léonie			x	
PADIOLEAU	Anne	x			
BARJOLLE	André	x			
BLAIS	Ophélie	x			
BULTEAU	Wilfried	x			
LEFEBVRE	Florine	x			
KERVICHE	Julien		x		<i>Wilfried Bulteau</i>
SOURISSEAU	Bernadette	x			
CHALLE	Laurent	x			
BABONNEAU	Pierrick	x			
MASSE	Sylvain	x			
GUILLERMO	Michèle	x			
DUPRE	Michel	x			

Nombre de conseillers en exercice : 20

Président de séance	Jean Teurnier
Secrétaire de séance	Wilfried Bulteau
Date de convocation	15-janv-26
Début de séance	19h05
Fin de séance	20h40

Numéro	DEL_220126_002_LigneTreso	Ligne de trésorerie
Nomenclature	7.3.2	

Par une délibération n° DEL_090623_001 en date du 9 juin 2023, conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du CGCT, le conseil municipal à autoriser M. le Maire à réaliser des lignes de trésorerie sans pour autant fixer de montant maximum.

Compte tenu des dépenses à prévoir dans les mois qui viennent et dans l'attente de la contractualisation d'un emprunt, il convient d'autoriser le Maire à solliciter les organismes bancaires dans une limite de 750 000 €.

**Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Le Conseil Municipal :**

- **Autorise** M. le Maire à réaliser des lignes de trésorerie dans un montant maximum de 750 000 €
- **Autorise** M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré à La Chapelle-Heulin, le 22 janvier 2026,

Pour copie conforme

Le Maire,

Jean Teurnier

